

Les repères historiques au D.N.B.

*Ou comment travailler tous les repères (ou presque)
des programmes d'histoire de collège en classe de 3^{ème} ?*

Sommaire

En guise d'introduction. Qu'est-ce que le repère historique ?

1. Des repères historiques au collège.

- 1.1. La liste officielle des repères historiques : quelques explications.
- 1.2. Les repères de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} : des outils pour le programme de 3^{ème}.
- 1.3. De l'importance de repères-charnières pour faciliter l'apprentissage et la mémorisation.

2. Leur possible mise en œuvre .

- 2.1. En éducation civique : des mises en perspective historiques propices au rappel des repères.
- 2.2. En histoire : des rappels plus ponctuels dans le cours.
- 2.3. Et en géographie ?

3. Des repères impossibles à intégrer de manière cohérente.

- 3.1. Ceux impossibles à réactiver dans le cours de 3^{ème}.
- 3.2. Ceux dont le caractère polysémique pose problème.
- 3.3. Ceux qui s'avèrent être de « fausses pistes ».

En guise de conclusion. Comment favoriser la mémorisation des repères ?

En guise d'introduction.

Qu'est-ce que le repère historique ?

On n'exige plus d'un élève de 3^{ème}, qui présente l'épreuve d'Histoire au DNB d'associer simplement une date et un fait historique. Désormais, il doit connaître et utiliser le repère. Mais s'est-on réellement interrogé sur la nature d'un repère chronologique ?

→ « Le Robert » rappelle l'étymologie latine du mot : *reperire*, trouver. Il retient, entre autre, deux acceptions du mot *repère*.

* Le repère est ce qui sert à retrouver un emplacement, un endroit pour faire un travail avec précision, ajuster des pièces, localiser un phénomène (signe, objet matériel).

* Le repère constitue aussi tout ce qui permet de reconnaître, de retrouver une chose dans son ensemble.

→ « Le Larousse », quant à lui, précise que le repère est une marque, un objet permettant de s'orienter dans l'espace, d'évaluer une distance, une valeur.



Ces acceptions permettent de mieux appréhender l'essence même du repère. Le repère est à la fois un moment précis et singulier de l'Histoire, que nous pouvons matérialiser sur une frise chronologique. Mais c'est aussi une partie indissociable d'un tout, que constitue la culture historique. Le repère appelle une contextualisation précise. Il permet d'acquérir et de structurer les connaissances. Il est donc impératif de multiplier les occasions de travailler ces repères, en mêlant des activités contribuant à la mémorisation et des activités favorisant la construction du sens.

Si l'on reprend avec audace deux notions de Géographie, on peut dire que le travail de repérage poursuit deux objectifs :

- « **localiser** » sur une frise un événement ponctuel (ex : l'Edit de Nantes), une période (ex : l'âge des églises romanes), un processus (ex : les phases de la décolonisation), un lieu (ex : Alésia) ou un monument (ex : Versailles). Cette démarche permet de consolider la culture historique de l'élève attendue par le socle.
- « **situer** » un repère donné par rapport à d'autres repères, parfois éloignés dans le temps, afin de dégager des logiques historiques à l'œuvre et des récits possibles au sein d'une liste souvent perçue comme fastidieuse par les classes. Cette mise en perspective générale et mutuelle des repères peut contribuer à une mémorisation plus efficace chez l'élève, grâce à une meilleure compréhension de leur valeur et de leur place respective dans l'Histoire.

I. Des repères historiques au collège.

I.1. La liste officielle des repères historiques : quelques explications.

Cette liste est une annexe au B.O. n°6 du 26 août 2008. On peut la télécharger notamment à l'adresse Internet suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid20484/special-n-6-du-28-aout-2008.html>

Quelques remarques sont néanmoins nécessaires :

- La liste est classée selon les niveaux de classe. Néanmoins, les « annales zéro » laissent à penser qu'un classement (et un questionnement) par grandes périodes historiques est également envisageable.
- Certains repères se décomposent en plusieurs items. A l'intérieur même des programmes, certains nouveaux items apparaissent explicitement. Par exemple, le repère « Hitler au pouvoir : 1933-1945 » comprend une précision datée : « Les lois de Nuremberg : 1935 ».
- Il va sans dire que les repères postérieures à 1914 font partie intégrante du cours de 3^{ème}. On n'abordera donc dans les pages suivantes que les repères antérieures à la Première Guerre mondiale, ceux des programmes d'histoire de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

I.1.1. Un regroupement par grandes périodes historiques.

L'Antiquité :

III^{ème} millénaire av. J.-C. : Les premières civilisations.

VIII^{ème} siècle av. J.-C. : Homère, fondation de Rome, début de l'écriture.

V^{ème} siècle av. J.-C. : Périclès.

52 av. J.-C. : Jules César et Vercingétorix, Alésia.

I^{er} siècle : Début du christianisme.

I^{er} et II^{ème} siècles : « Paix Romaine ».

Le Moyen Age :

622 : L'Hégire.

800 : Le couronnement de Charlemagne.

X^{ème}-XII^{ème} siècles : L'âge des églises romanes.

1096-1099 : Première croisade.

XIII^{ème}-XV^{ème} siècles : L'âge des cathédrales gothiques.

Les Temps modernes :

1492 : Premier voyage de Christophe Colomb.

XV^{ème}-XVI^{ème} siècles : La Renaissance.

1598 : L'édit de Nantes.

1661-1715 : Louis XIV, Versailles.

Milieu du XVIII^{ème} siècle : *L'Encyclopédie*.

La Révolution française et l'Empire :

1789-1799 : La Révolution française.

- le 14 juillet 1789 : Prise de la Bastille.

- août 1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

- septembre 1792 : Proclamation de la première République.

1799-1815 : Le Consulat et l'Empire.

- 1804 : Napoléon I^{er} empereur des Français.

1815 : Congrès de Vienne.

La France de 1815 à 1914 :

1815-1848 : Monarchie constitutionnelle en France.

1848-1852 : La Seconde République.

- 1848 : Suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage.

1852-1870 : Le Second Empire (Napoléon III).

1870-1940 : La Troisième République.

- 1882 : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.

- 1894-1906 : Affaire Dreyfus.

- 1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État.

Le monde et la France de 1914 à nos jours :

1914-1918 : La Première Guerre mondiale.

- 1916 : Verdun.

- 11 novembre 1918 : Armistice de la Grande Guerre.

- 1917 : La révolution russe.

1924-1953 : Staline au pouvoir.

1933-1945 : Hitler au pouvoir.

1936 : Victoire électorale et lois sociales du Front Populaire.

1939-1945 : La Seconde Guerre mondiale.

- 8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

- Août 1945 : Hiroshima et Nagasaki.

18 juin 1940 : Appel du général de Gaulle.

1940-1944 : Le Régime de Vichy.

1944-1945 : Libération de la France, rétablissement de la République (la IV^e), droit de vote des femmes, Sécurité sociale.

1961-1989 : Le Mur de Berlin.

1947-1962 : Principale phase de la décolonisation.

1957 : Les traités de Rome.

1958-1969 : Les années De Gaulle.

1958 : Fondation de la Ve République.

1981-1995 : Les années Mitterrand.

1992 : Le traité de Maastricht.

1995-2007 : Les années Chirac.

2002 : L'euro, monnaie européenne.

1.1.2. Un regroupement par grandes thématiques.

Ce travail de fond sur l'apprentissage et la révision permanente des repères peut aussi être mené en équipe pédagogique. Des thèmes transversaux sont dégagés durant les années de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} afin de donner une certaine cohérence aux repères à réviser en 3^{ème}. Ces thèmes peuvent avoir un rapport direct avec le programme de 3^{ème} sans que cela soit une nécessité. Voici quelques thèmes possibles, quelques parcours envisageables. Il en existe sans doute d'autres !

-La construction du continent européen et de la civilisation européenne.

Ve siècle av. J.-C. : Périclès.

1er siècle : Début du christianisme.

1er et IIe siècles : « Paix romaine ».

XIIe-XVe siècle : L'âge des églises gothiques.

XVe-XVIe siècle : La Renaissance.

Milieu du XVIIIe siècle : L'Encyclopédie.

1789-1799 : La Révolution française.

1799-1815 : Le Consulat et l'Empire.

1815 : Le congrès de Vienne.

Ce thème peut contribuer à dégager progressivement les traits d'une culture européenne commune. Il serait à lier au thème 3 de la 3e partie du programme d'Histoire de 3e (La construction européenne jusqu'au début des années 2000).

La construction de l'Etat :

III^e millénaire av. J.-C. : Les premières civilisations.

VIII^e siècle av. J.-C. : fondation de Rome.

V^e siècle av. J.-C. : Périclès.

I^{er} et II^e siècles : « Paix romaine ».

800 : Le couronnement de Charlemagne.

1661-1715 : Louis XIV, Versailles.

Septembre 1792 : Proclamation de la République.

1799-1815 : Le Consulat et l'Empire.

1815-1848 : Monarchie constitutionnelle en France.

1848-1852 : La Seconde République.

1852-1870 : Le Second Empire (Napoléon III).

1870-1940 : La Troisième République.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État.

Il convient ici d'insister sur la diversité des formes de l'Etat à travers l'Histoire, des royaumes et des cités-états antiques à la République moderne. Les révisions de repères sont l'occasion de réaliser des mises en perspective. Par exemple, l'évocation de l'empire napoléonien en 4^e permet de rappeler l'empire romain vu en 6^e à travers son statut de modèle politique et symbolique. De même, on peut mettre en évidence les similitudes et les différences entre la démocratie athénienne antique et les deux républiques françaises du XIX^e, notamment en matière de droit des citoyens ou de statut des esclaves (1848). Un thème spécifique sur les empires pourrait être dégagé, de Rome et Charlemagne à Napoléon. Un autre tournant autour de la conquête des droits est possible (voir ci-dessous). Cependant, ce sujet doit être abordé avec précaution : la progression chronologique des repères pourrait induire chez les élèves une vision téléologique et simpliste de la construction des états et de leur rapport au Droit. Il faut éviter un cheminement biaisé qui partirait des modèles « arbitraires » de l'Antiquité pour aboutir au « triomphe » de la démocratie contemporaine occidentale.

-Les libertés et leur conquête.

V^e siècle av. J.-C. : Périclès.

1598 : L'édit de Nantes.

Milieu du XVIII^e siècle : L'Encyclopédie.

Août 1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

1848 : établissement du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage.

1882 : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.

1894-1906 : Affaire Dreyfus.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État.

Les religions, entre expansion, critiques et limites.

III^e millénaire av. J.-C. : Les premières civilisations.

VIII^e siècle av. J.-C. : Homère, début de l'écriture de la Bible.

I^{er} siècle : Début du christianisme.

622 : L'Hégire.

X^e-XI^e siècle : L'âge des églises romanes.

1096-1099 : Première croisade.

XII^e-XV^e siècle : L'âge des églises gothiques.

1598 : L'édit de Nantes.

Milieu du XVIII^e siècle : L'Encyclopédie.

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État.

Ici, plusieurs pistes se dégagent : le polythéisme et l'établissement de panthéons religieux, l'émergence des religions monothéistes, l'expansion géographique de ces dernières, les conflits inter et intra religieux, les critiques de la société à l'égard des religions, la sécularisation des églises.

-Les "grands hommes" ou les grands personnages historiques comme points de repères d'un parcours historique de l'élève.

VIII^e siècle av. J.-C. : Homère.

V^e siècle av. J.-C. : Périclès.

52 av. J.-C. : Jules César et Vercingétorix.

800 : Le couronnement de Charlemagne.

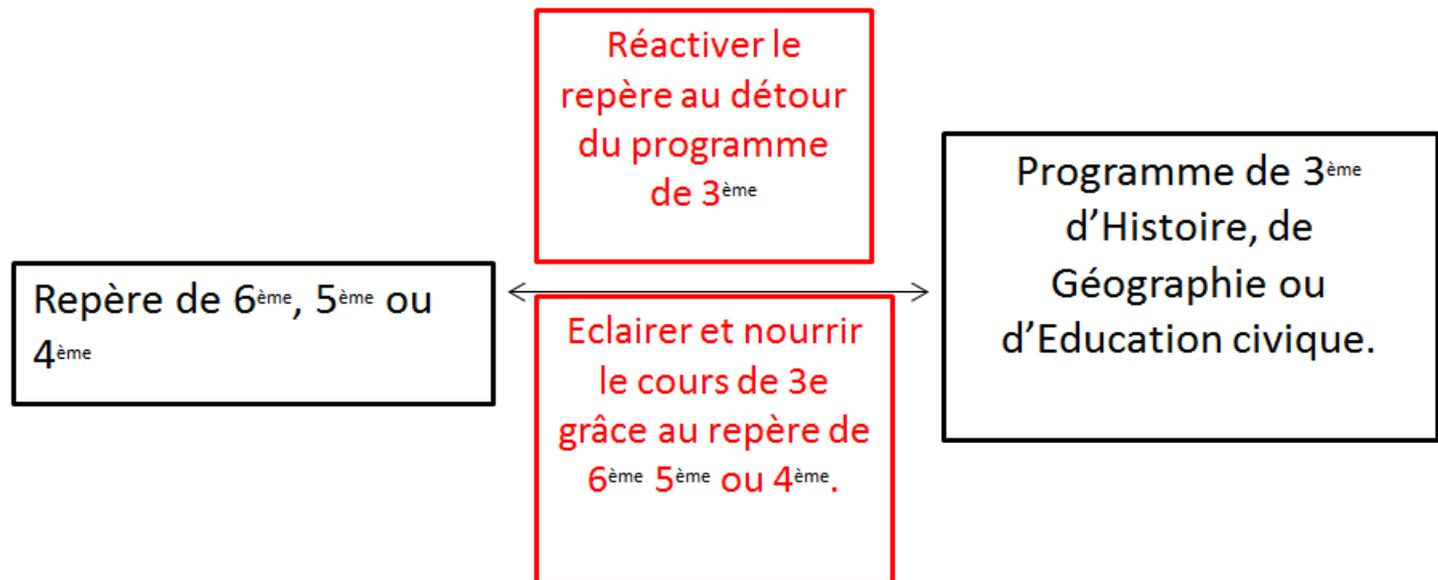
1492 : Premier voyage de Christophe Colomb.

1661-1715 : Louis XIV, Versailles.

1804 : Napoléon I^{er} empereur des Français.

1852-1870 : Le Second Empire (Napoléon III).

I.2. Les repères de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} : des outils pour le programme de 3^{ème}.



I.2. I. La proposition.

La proposition présentée ici tient compte des modifications du programme de 3^e d'août 2013.

La densité du programme de 3^{ème}, ne permet pas de dégager assez de temps pour travailler spécifiquement la mémorisation des repères avec les élèves. Il semble plus intéressant de réactiver certains repères de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} à certains moments du programme d'Histoire, de Géographie et d'Education civique du programme.

Cette réactivation peut nourrir des séquences dont le traitement est en partie fondé sur un rappel important d'acquis. En retour, le programme de 3^{ème} contribue à redonner du sens à des repères parfois très anciens pour les élèves. Cette démarche a aussi l'avantage de faire gagner un temps précieux au professeur. Voir le schéma à la page précédente.

I.2. 2. Les limites.

La démarche proposée n'est pourtant pas légitime en toutes circonstances. Par leur nature même, certaines thèmes du programme de 3^{ème} se prêteront mieux à l'exercice que d'autres. En outre, l'enseignant ne devra pas céder à la facilité et intégrer coûte que coûte tous les repères en dépit du bon sens historique. De fait, quelques repères seront laissés de côté et devront être rappelés et expliqués de manière plus traditionnelle.

A priori, ce travail de contextualisation concerne les repères de 4e, dont l'évocation au DNB peut s'accompagner de questions de cours plus larges, à l'instar des repères de 3e. Mais il serait dommage d'ignorer les occasions d'une réactivation des acquis de 6e et de 5e, que les programmes de 3e peuvent régulièrement offrir. Rappeler avec à-propos des repères parfois lointains qui ne font plus vraiment sens chez les élèves, peut faciliter un apprentissage d'ordinaire réduit à la mémorisation de listes fastidieuses.

I.3. L'importance de repères-charnières pour faciliter l'apprentissage et la mémorisation.

L'acquisition des repères par les classes ne peut se cantonner à la stricte mémorisation de dates et d'événements sans interaction ni logique. La nécessaire contextualisation de ces derniers, condition d'une bonne mémorisation, induit qu'ils soient articulés entre eux, afin que chacun puisse donner du sens aux autres.

De fait, certains repères peuvent apparaître comme des « charnières », qui permettront d'évoquer ou de rappeler en écho d'autres repères de la liste.

Dans la seconde grande partie, quelques exemples présentant des articulations possibles entre plusieurs repères historiques de la liste vont vous être proposés dans le cadre des trois programmes.

Il faut toutefois noter qu'au regard de la liste proposée par le précédent programme d'Histoire, l'absence de certains repères rend l'articulation entre les périodes plus difficile. Par exemple :

- la disparition de la *Dislocation de l'empire romain au V^{ème} siècle*, consécutive de la dilution d'une césure classique entre les programmes de 6^{ème} et de 5^{ème} et de la désynchronisation du récit général du cours (le programme de 6^{ème} s'achève au IX^{ème} siècle au sein des empires chrétiens héritiers de Rome et reprend en 5^{ème} par l'évocation du monde arabo-musulman au VII^e siècle).
- le cantonnement de l'année 1492 au seul premier voyage de Christophe Colomb alors que l'évocation de la bataille de Grenade permettait jadis de peindre l'explorateur génois en homme de la Renaissance *et* en bénéficiaire de l'achèvement d'un conflit médiéval pluriséculaire.

2. Leur possible mise en œuvre.

◦ 2.1. En éducation civique : des mises en perspective historiques propices au rappel des repères.

L'intégration des repères historiques appris en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} dans le déroulement du cours du 3^{ème} rend la réactivation de la mémoire ou l'apprentissage des élèves plus aisée car elle donne du sens à des dates souvent oubliées.

Elle permet également de gagner du temps au sein d'un programme très dense et de progressions serrées car on révise les repères au sein des cours.

La première partie du programme d'Education civique (La République et la citoyenneté) offre d'importantes possibilités en la matière et notamment avec les thèmes 1 et 3.

2.1.1. Un travail au regard du thème I « Les valeurs, les principes et les symboles de la République ».

Ce thème offre l'occasion d'évoquer les grands repères de la Révolution française à travers l'étude des symboles républicains, qui s'enracinent profondément dans cette période, par exemple à travers la fête nationale (14 juillet 1789). Les valeurs républicaines s'appuient sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (août 1789).

La constitution des symboles nationaux relève aussi d'une construction continue de la légende nationale, à travers une relecture politique de l'histoire de France. La III^{ème} République n'a pas dérogé à la règle en réinventant de manière mythique et partielle certaines figures du passé. Ainsi, Vercingétorix marque l'ancienneté de la nation et son enracinement dans la civilisation gauloise. Il est aussi un symbole de l'esprit de résistance, dans un pays qui se prépare à la revanche face à l'Empire allemand après 1870. Dans ce contexte, la bataille d'Alésia peut être évoquée. Les figures de Vercingétorix et de Jules César permettent à l'enseignant une réactivation du repère ainsi qu'un rapide travail d'analyse critique et historiographique avec la classe.

L'analyse de la laïcité dans le thème 1 invite à un rappel de deux repères vus en 4^{ème} : l'école libre, gratuite et obligatoire de Jules Ferry (1882) et la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). Cette mise en perspective historique permet d'illustrer une valeur toujours sujette à débat et à interprétations au sein de la République, hier comme aujourd'hui.

→ Le repère Périclès (V^{ème} siècle avant J-C) peut être rappelé dans le thème 1 (Les valeurs, les principes et les symboles de la République) de la première partie ou dans la partie II (La Vie démocratique), lorsque l'on présente l'étymologie grecque du mot « démocratie ».

Août 1789 : la Déclaration des Droits de l'Homme.
Les valeurs de la République.

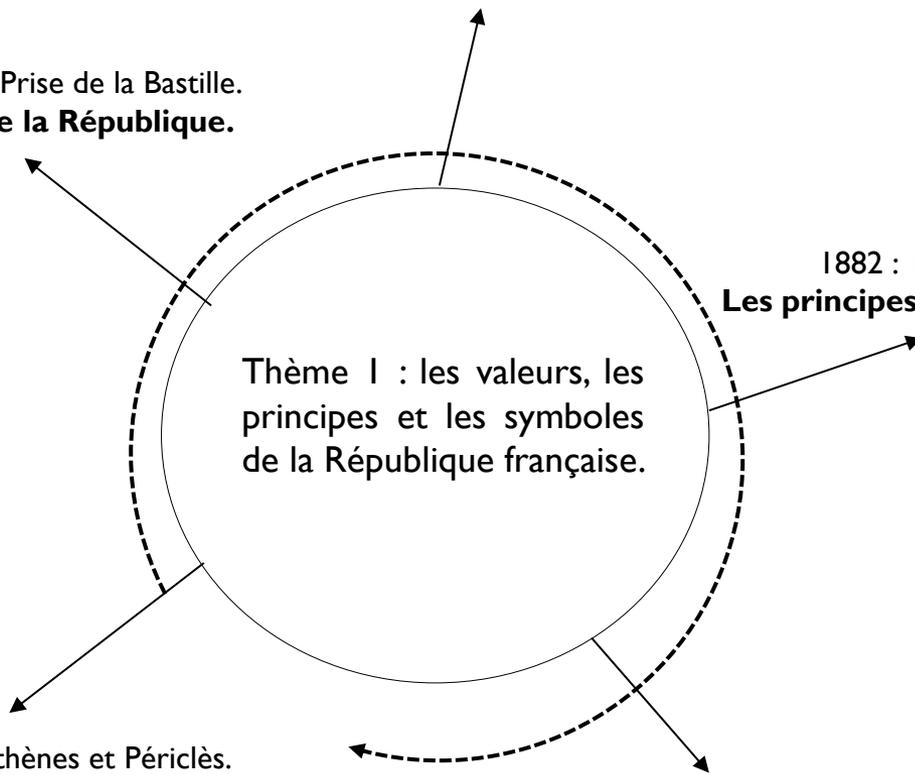
14 juillet : 1789 la Prise de la Bastille.
Les symboles de la République.

1882 : les lois Ferry.
Les principes de la République.

Thème I : les valeurs, les principes et les symboles de la République française.

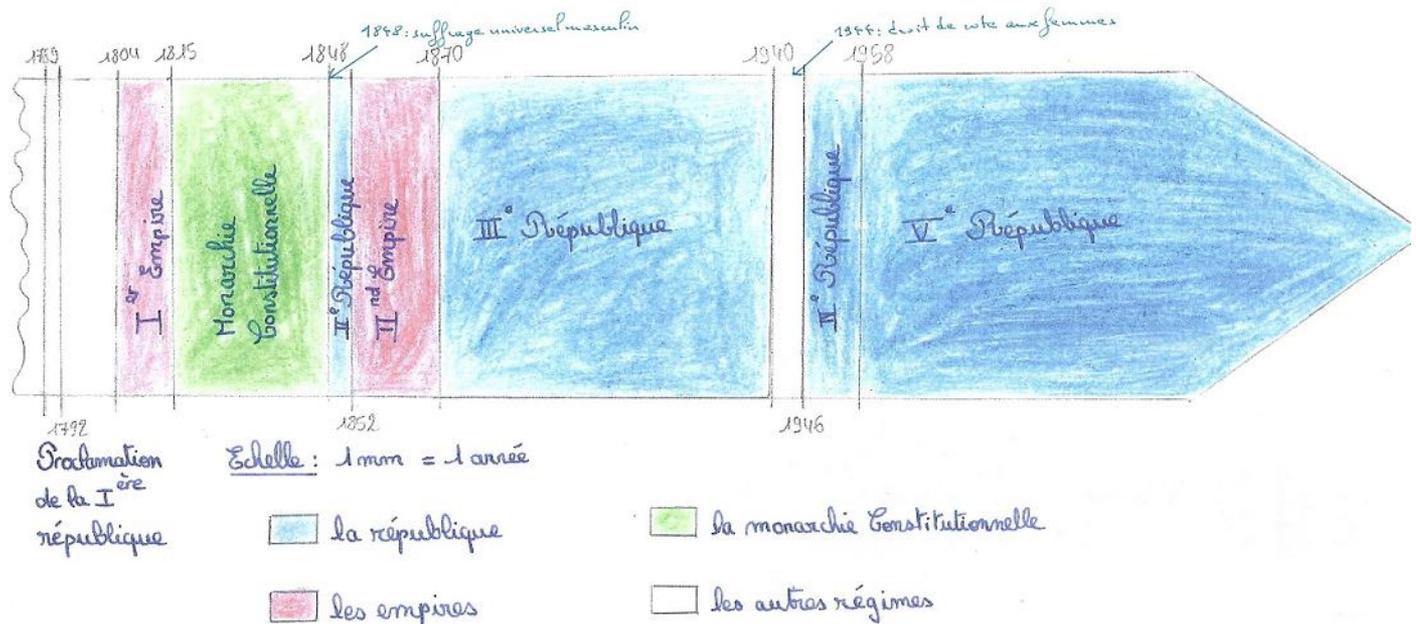
Ve avant J-C ; Athènes et Périclès.
Les principes de la République.

1905 : loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.
Les principes de la République.



2.1.2. Un travail au regard de l'analyse du droit de vote.

Si le Droit de vote n'apparaît plus comme un thème à part entière dans la nouvelle mouture du programme d'Education civique de 3^e (2013), son étude reste cependant incontournable dans l'analyse des droits du citoyen. A la faveur d'un devoir maison par exemple, cette question permet à l'enseignant d'esquisser une histoire de l'acquisition du droit de vote. A l'aide d'une frise chronologique, on rappelle les grands repères institutionnels des XIX^e et XX^e siècles, en fonction des progrès et des reculs en matière de suffrage (du suffrage censitaire au suffrage universel) comme de techniques de vote (ajout successif de l'isoloir, puis de l'urne transparente).



1799-1815.
Le Consulat et l'Empire.
Rétablissement du suffrage universel masculin par la Constitution de l'an VIII après la mise en place du suffrage censitaire sous le Directoire.

1818-1848.
La Monarchie constitutionnelle.
Restauration du suffrage censitaire.

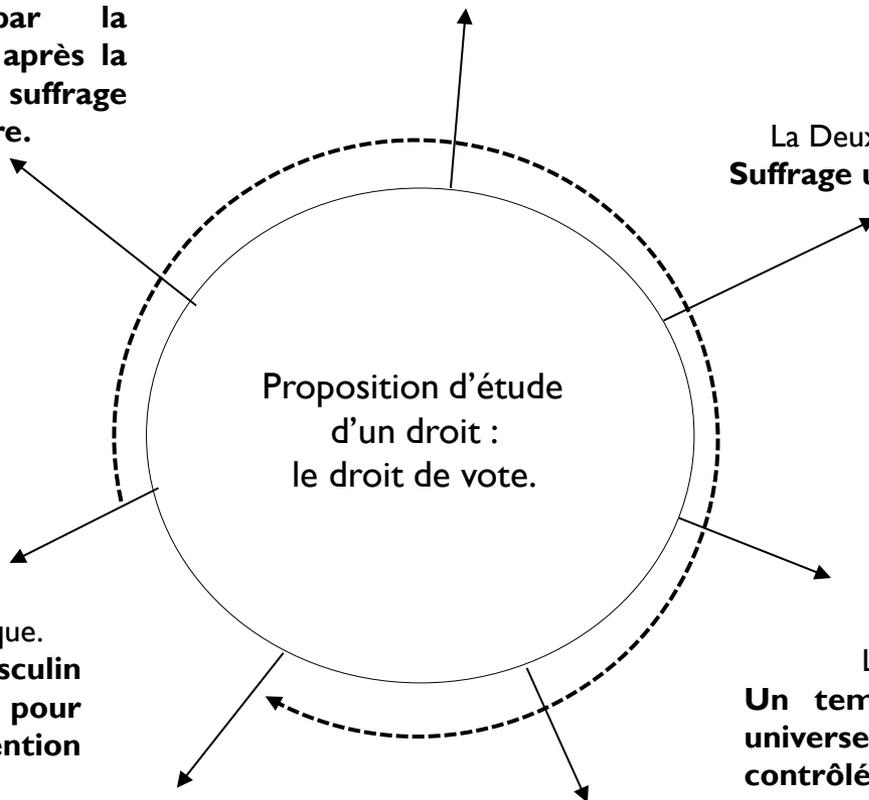
1848.
La Deuxième République.
Suffrage universel masculin.

1852-1870.
Le Second Empire.
Un temps limité, le suffrage universel masculin est très contrôlé.

1870-1940.
La IIIe République.
Etablissement définitif du suffrage universel masculin et amélioration des modalités de vote (isoloir). Demande croissante d'un suffrage universel réel (suffragettes).

1944-1945.
Droit de vote des femmes.

Septembre 1792 .
Proclamation de la République.
Le suffrage universel masculin est brièvement instauré pour la désignation de la Convention nationale.



Proposition d'étude
d'un droit :
le droit de vote.

2.2. En histoire : des rappels plus ponctuels dans le cours.

De façon plus ponctuelle, certains points de programme en Histoire conduisent à des rappels aisés et pertinents :

- Dans le thème 1 (La Première Guerre mondiale : vers une guerre totale (1914-1918), en contrepoint de l'analyse du traité de Versailles et de la carte de l'Europe du début des années 1920, l'évocation du Congrès de Vienne (1815) permet de montrer aux élèves que l'idée d'une conférence internationale redessinant les frontières d'un continent et réglant les contentieux entre vainqueurs et vaincus n'est pas nouvelle. Au demeurant, Versailles et Louis XIV (1661-1715) peuvent être évoqués à travers l'analyse du choix politique du célèbre château comme cadre de la conférence de paix de 1919. Ce choix relève d'une symbolique forte, Georges Clemenceau souhaitant utiliser un lieu de munificence et de puissance politique français pour marquer le triomphe de la France face à une Allemagne qui s'était servie de la Galerie des Glaces comme cadre du couronnement de Guillaume Ier, roi de Prusse et nouvel empereur d'Allemagne en 1871.

- Dans le thème le thème 2 (Effondrement et refondation républicaine) de la troisième partie : l’Affaire Dreyfus (1894-1906) rapidement évoquée, montre que l’antisémitisme n’est pas une idée nouvelle créée par le régime de Vichy, que sa réalité est prégnante, déjà au début de la IIIe République, même si les institutions nouvelles et l’Etat de Droit en construction l’ont combattu avec force à l’époque, sans toutefois l’éradiquer.

- Dans le thème 1 (La Guerre froide) de la deuxième partie : Si la construction européenne n’est plus un thème d’étude en soi dans la nouvelle mouture des programme de 3^e (2013), elle reste un fait historique à étudier dans le cadre du renforcement du bloc occidental en sur le continent européen. Un rappel de la Paix romaine (I^{er} et II^{ème} siècle) ou de l’empire de Charlemagne (800) par des cartes permet de montrer que l’idée d’unification de l’Europe n’est pas nouvelle, même si elle fut assise dans un passé lointain sur d’autres ressorts historiques et sur d’autres motivations politiques (la *Pax Romana*, la volonté carolingienne de donner vie à l’Héritage romain). L’analyse du Congrès de Vienne (1815) montre l’installation des empires sur la carte d’une Europe bientôt confrontée à la question des nationalités.

2.3. Et en géographie ?

A l'occasion, certains repères pourront être rappelés au détour d'une étude de cas ou d'un exemple long en géographie, sans pour autant offrir l'occasion d'un rappel historique conséquent, voire cohérent. Si l'étude des PNR a disparu de la réécriture du programme de 3^e de 2013, le professeur peut néanmoins évoquer à plusieurs reprises ces objets géographiques : dans l'étude des relations entre une aire urbaine et l'espace rural qui l'entourne (1^{er} partie-thème 1), dans l'étude de la région de l'élève et de l'action du Conseil régional (1^{er} partie-thème 2) ou dans l'étude d'un espace productif touristique (2^e partie – thème 1). Par exemple, le traitement du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dans le thème 1 (De la ville à l'espace rural, un territoire sous influence urbaine) de la partie I offre l'occasion d'évoquer l'âge des églises gothiques (XII^{ème}-XV^{ème} siècle). On utilise alors les nombreuses publicités locales qui trouvent dans la cathédrale de Reims un argument de promotion touristique (notamment dans le cadre d'un éventuel classement de la région au patrimoine mondial de l'UNESCO). On peut imaginer une intégration similaire pour l'âge des églises romanes (X^{ème}-XII^{ème} siècle) dans le cadre d'une étude de PNR ou dans une étude de cas sur un espace touristique, à l'occasion du traitement du thème 1 (les espaces productifs) de la partie II (exemple : les châteaux de la Loire pour évoquer la Renaissance).

Un document issu du site de l'office de tourisme de la région Champagne Ardenne.

XIIème - XVème

Âge des églises gothiques



- Plaisir de la conduite
- Attrait touristique
- Confort duo

De Reims à Laon, 50 kilomètres seulement, mais deux montagnes et deux atmosphères différentes. D'un côté, la Champagne, le pays des rois et des bulles qui font la fête. De l'autre, l'Aisne champagnarde qui conserve le souvenir des combats de deux conflits mondiaux. Voyage au pays des cathédrales.



Reims > Fismes

L'Ange au célèbre sourire veille la cathédrale Notre-Dame de Reims, une des plus vastes (et des plus belles) de France. Il faudrait une journée bien remplie pour seulement faire un tour de la ville et de ses principaux monuments. Si vous n'avez le temps de n'en visiter que deux, voyez au moins la cathédrale, classée au patrimoine mondial, remarquable par son unité de style, sa statuaire et les souvenirs qui la lient à l'histoire des rois de France, et le palais des archevêques, dit du Tau, qui la jouxte.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, seul le quartier autour de la gare fut touché. Reims connut son heure de gloire dans ce conflit puisque c'est dans le collège technique, transformé en QG d'Eisenhower, que fut signé l'acte de capitulation des forces allemandes, le 7 mai 1945.



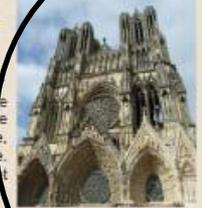
Reims n'a pas été épargnée par les combats du 19^{ème} siècle. La ville a été détruite à 80 % par les bombardements allemands au cours de la Première Guerre mondiale et un incendie a même détruit la charpente de la cathédrale, fait fondre les cloches et éclater la pierre dès septembre 1914. Restaurée, Notre-Dame a reçu une charpente en béton ininflammable.

Gardez la visite des grandes maisons de champagne pour la fin de journée et quittez Reims par le sud, vers la Montagne de Reims. Couverte de forêts, cette colline (point culminant à 288 mètres) couronnée d'un plateau est un parc naturel régional. Pas de grandes étendues sauvages pourtant, elle est jalonnée de bourgs dédiés à la culture viticole. Vous découvrirez d'abord Verzenay, dominé par un moulin à vent à l'ouest et par un phare aérien, construit en 1909 et reconverti en musée de la Vigne.



A voir / A faire

Cathédrale Notre-Dame
T 03 26 70 13 51 0,546 km
(Office de Tourisme)
www.cathedralede.reims.fr
Ouvert tous les jours de 7h30 à 19h30 (19h15 le dimanche). Visite libre, guidée ou audio-guidée. Visite guidée des tours et des parties hautes.



Palais du Tau
2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims - T 03 26 47 81 79 - www.palais-tau.monuments-nationaux.fr
Entrée 7 €. Ouvert de mai à septembre de 9h30 à 18h30, 9h30-12h30 et 14h-17h30 le reste de l'année. Possibilité de visite guidée (1h).

Musée de la Reddition du 7 mai 1945 - 12 rue Franklin Roosevelt - 51100 Reims - T 03 26 47 84 17
Entrée 3 €. Fermé le mardi et les 1^{er} janv., 1^{er} mai, 14 juil., 1^{er} et 11 nov., 24, 25 et 31 déc.

Musée de la Vigne - 51360 Verzenay - T 03 26 07 87 87 - www.lepharedeverzenay.com
Entrée 7 €. Fermé le lundi. Ouvert de 10h à 17h (17h30 week-end et jours fériés).

3. Des repères impossibles à intégrer de manière cohérente.

3.1. Ceux impossibles à réactiver dans le cours de 3^{ème}.

Le programme n'offre pas de lien logique évident pour les aborder. Certains événements sont simplement trop éloignés dans le temps pour offrir une occasion de contextualisation pertinente :

III^{ème} millénaire av. J.-C. Les premières civilisations
VIII^{ème} siècle av. J.-C. Homère, fondation de Rome, début de l'écriture de la Bible
I^{er} siècle Début du christianisme

3.2. Ceux dont le caractère polysémique pose problème.

- De ce point de vue, La Renaissance (XVI^{ème} siècle) est peut-être le repère le plus symptomatique. Mouvement polymorphe par essence, la Renaissance européenne ne peut être réduite à une seule de ses dimensions. Par exemple, on pourrait montrer, dans le traitement du thème 1 de la première partie du programme d'Histoire (Un siècle de transformations scientifiques, technologiques, économiques et sociales), que la prolifération des paradigmes scientifiques et techniques, dans le courant du XX^{ème} siècle a aussi eu lieu durant d'autres périodes de l'histoire occidentale. Mais la Renaissance ne se réduit pas aux machines de Léonard de Vinci ou aux intuitions médicales d'André Vésale. L'inclusion d'une nouvelle vision du monde, de la place de l'Homme dans l'Univers, d'une relecture radicale des textes chrétiens et d'une promotion des pouvoirs du Prince sont trop singulières pour que la Renaissance soit comparée à des périodes plus contemporaines.
- Il en va de même pour l'évocation de l'Encyclopédie (milieu XVIII^{ème} siècle) qui n'est pas réductible à ses planches scientifiques et à la volonté de ses auteurs de consigner toute la connaissance d'une époque.

3.3. Ceux qui sont de « fausses pistes ».

Il convient, en outre, d'éviter quelques écueils, induits par un rapprochement tentant mais historiquement risqué entre des événements historiques semblables en apparence, mais très différents par leur sens et leur contexte. Voici trois pièges qui sont autant de « fausses pistes ».

- On pourrait ainsi profiter de l'évocation de la laïcité comme valeur républicaine et d'une illustration des débats récents que cette dernière a suscités dans la société française, notamment avec la loi de 2011 sur le port du voile islamique, pour rappeler aux élèves l'Hégire (622). Opérer ce rapprochement, c'est réduire le repère à sa simple dimension religieuse, dans une optique assez polémique, alors que le programme de 5e invite l'enseignant à donner de l'Islam et de l'expansion arabo-musulman des VII^{ème} et VIII^{ème} siècles une lecture historique, culturelle, économique et urbanistique. L'évocation de la vie de Mahomet, se fonde sur une contextualisation historique de l'espace dans lequel il est né et sur une interrogation critique des sources écrites. Ramener l'Hégire à sa seule dimension religieuse, c'est nier tout ce travail initié en classe de 5^{ème}.

- De même, toujours dans ce thème d'éducation civique, la notion de tolérance pourrait être illustrée par l'Edit de Nantes (1598). Rappelons que la tolérance religieuse de la fin du XVI^e siècle, au lendemain de terribles guerres de religion, n'a pas le sens que nous lui donnons dans la République actuelle. Malgré les sentiments personnels d'Henri IV à l'égard de son ancienne religion, le texte de 1598 prend acte d'un équilibre précaire entre un catholicisme majoritaire, confondu avec le pouvoir royal, et une religion réformée dont l'état tolère la présence mais à qui l'on interdit toute expansion. Dans le cours de 5^{ème}, la soi-disant tolérance du texte est relativisée par l'évocation de la conversion religieuse, à la fois politique et stratégique, d'Henri de Navarre en 1592, et par une possible évocation rapide de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 par Louis XIV.

- Autre exemple gênant, la Première croisade (1096-1099) évoquée dans le thème 4 (le monde depuis le début des années 1990) de la troisième partie. La rhétorique guerrière, alimentée par le concept de « choc des civilisations » cher à Samuel Huntington, a nourri le discours de l'administration de George W. Bush comme celle de l'état irakien ou du groupe terroriste Al-Qaeda, en faisant notamment référence à la notion de croisade. Rappeler le repère de 5^{ème} dans ce contexte conduit à réduire la notion de croisade à sa simple dimension religieuse, à en donner une lecture binaire (le Bien et le Mal) et morale hors de propos, à omettre des raisons géopolitiques et sociales propres à l'expansion du monde occidental en Méditerranée au XI^{ème} siècle : exporter le modèle féodo-vassalique en Terre Sainte, tailler des principautés à des héritiers et de petits seigneurs occidentaux agités dans de nouveaux royaumes orientaux en construction.

En guise de conclusion.

Comment favoriser

la mémorisation des repères ?

La démarche proposée offre à la classe l'occasion de "s'imprégner" des repères tout au long de l'année. Une simple évocation-réactivation à l'oral ou une liste collée en fin de cahier ne sont sans doute pas suffisantes car certaines questions des nouvelles épreuves du brevet nécessitent, en plus de connaître le repère, un développement et une mise en contexte.

Propositions.

- Le professeur colle au dessus du tableau le "repère de la semaine" sur une feuille A3
- En début de cours, lors d'un échange oral avec la classe, le repère est rappelé, expliqué, mis en contexte, associé avec un personnage, un événement, une notion éventuellement une image.
- Les élèves complètent alors un tableau en fin de cahier reprenant ces éléments.
- Le repère est ensuite placé sur une frise chronologique de grande taille collée dans la classe. L'objectif de ce rituel de classe est de familiariser au quotidien les élèves avec les repères vus tout au long de l'année. Il est possible de réaliser 4 frises correspondant au 4 niveaux du collège.

Afin de rendre la mémorisation des repères plus aisés en 3^{ème}, il semble donc possible d'établir des stratégies d'apprentissage en amont, dès la 6^{ème}. On peut, par exemple, coller sur les murs d'une classe des frises chronologiques progressivement remplies par les élèves eux-mêmes, suivant la progression de chaque niveau assurée par l'enseignant. Les repères nouveaux, fixés de manière physique sur un support visible par tous, peuvent ainsi être brièvement réactivés chez les élèves des classes plus avancées : un repère de 6^{ème} est à nouveau évoqué en quelques minutes au début d'une séance de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}, la semaine même de son apposition sur la frise. Au fond, ce dispositif simple reprend le jeu de localisation permanent que l'enseignant mène avec les repères de géographie dans les quatre niveaux du collège, par le truchement des cartes de France, de l'Europe et du monde affichées dans sa classe. Mais il n'est vraiment efficace que si l'enseignant travaille dans une salle unique.